



Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme

2145 - Autres équipements à vocation touristique

Tourisme associatif et social - Soutien au projet de réhabilitation et d'extension du Domaine "Air et vie" à MARMOUTIER porté par "Caritas Alsace"

Rapport n° CP/2013/686

Service gestionnaire :

Direction développement économique, territorial et international

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général l'attribution à CARITAS Alsace d'une subvention exceptionnelle en accompagnement du projet de réhabilitation et d'extension du Domaine Air et Vie à Marmoutier. Ce projet participe à la promotion d'un tourisme associatif, social et solidaire.

1. Le contexte du projet

L'association CARITAS Alsace, dont le siège est à Strasbourg, 5 rue Saint Léon, a reçu en donation le Domaine Air et Vie à Marmoutier. Le domaine comprend 4,5 hectares de terrain arboré et 1000 m² de bâtiments d'accueil collectif.

Cette donation permet de poursuivre le but initial du site qui était de proposer un espace de repos et de socialisation aux personnes marquées par la vie.

Le projet de réhabilitation et d'agrandissement porté par CARITAS Alsace est en cela fidèle à l'esprit du lieu.

2. Le projet de réhabilitation et d'extension du Domaine Air et Vie

Le Domaine Air et Vie restructuré et agrandi consistera en une maison familiale de vacances destinée à des personnes en situation de précarité (familles, personnes isolées, personnes handicapées, publics CCAS et CAF). Ce nouveau lieu d'accueil permettra au public traditionnellement aidé par CARITAS de vivre des séjours de rupture par les loisirs, l'accompagnement social et l'insertion.

Le site sera également ouvert à une clientèle touristique plus large, conjuguant ainsi tourisme vert et tourisme solidaire.

Les travaux de réhabilitation et d'extension des bâtiments (création de 30 chambres pour une centaine de lits, dont trois seront équipées d'un coin-cuisine) et des espaces verts viennent de démarrer et dureront un an.

Le site réaménagé ouvrira à l'été 2014. Il proposera en outre un pavillon indépendant des bâtiments principaux ainsi qu'un terrain de camping pour l'accueil de groupes de jeunes.

L'intégration et la participation des personnes défavorisées sont placées comme prioritaires. Des dispositifs seront mis en œuvre tout au long du chantier pour permettre l'insertion de publics éloignés de l'emploi (clauses d'insertion dans les marchés ; chantier-école mobilisant 20 jeunes dont la moitié sera recrutée sur le secteur de Marmoutier-Saverne).

Des entreprises d'insertion interviendront par la suite tout au long de l'année pour assurer certains services (restauration, nettoyage, blanchisserie, entretien des espaces verts) en association avec une dizaine de bénévoles.

Les travaux sont estimés à 3,700 M€ HT dont 353 000 € pour les équipements et le mobilier. Ils sont financés sur le budget de CARITAS Alsace (3,000 M€ annuel) avec le soutien des partenaires habituels du réseau (CARITAS France, CAF Bas-Rhin, MSA Alsace, CRAV Alsace-Moselle, etc.), de fondations d'entreprises (Electricité de Strasbourg, SNCF), de programmes d'économies d'énergies, etc.

Le FEADER pourrait être mobilisé à hauteur de 150 000 €.

Les collectivités territoriales sont également sollicitées. La Région Alsace est susceptible d'intervenir au titre de ses dispositifs de droit commun en faveur du tourisme associatif (75 000 €) et des économies d'énergie (180 000 €).

Le Département du Bas-Rhin est également appelé au tour de table financier.

Le projet de plan de financement est joint en annexe.

Compte-tenu à la fois de la dimension mixité sociale, intergénérationnelle, entre personnes valides et personnes non valides, du projet, qui rejoint en cela les compétences sociales du Département, mais aussi de sa vocation de tourisme associatif, social et solidaire, il vous est proposé d'accompagner l'opération par une subvention forfaitaire non révisable exceptionnelle de 100 000 € (hors dispositifs de soutien à hébergement touristique).

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35688	204-20422-94	164 826,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à titre exceptionnel à l'association CARITAS Alsace, dont le siège est à Strasbourg, 5 rue Saint Léon, une subvention forfaitaire et non révisable de 100 000 € en accompagnement du projet de restructuration et d'extension du Domaine Air et Vie à Marmoutier.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer la convention financière à intervenir avec l'association (selon modèle-type).

Strasbourg, le 23/09/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL